

Maintien et actualisation des connaissances du Sauveteur Secouriste du Travail (SST)



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Public	Pré-requis
Toute personne désirant maintenir la validité du Certificat SST	Etre titulaire du SST
Nombre de participants	Formateurs
4 à 10 personnes maximum	Formatrice certifiée par l'INRS (Institut National des Risques et Sécurité)
Coût	Durée
Formation en INTER : 300€/personne Formation en INTRA : <i>nous consulter</i>	1 jour
Objectifs	
<p>Le maintien et l'actualisation des connaissances a pour objectif de conserver et de mettre à jour les compétences définies dans le référentiel de formation à un niveau au moins égale voir supérieur de la formation initiale.</p> <p>Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité.</p>	
Modalités et Méthodes Pédagogiques	
<p>La formation fait appel à des méthodes actives de participation pour l'acquisition des connaissances et des compétences. La formation enchaîne successivement des activités de découverte, d'apprentissage et d'application autour de simulations d'accidents proches des conditions de travail et en tenant compte des spécificités du milieu professionnel. Tout au long de la formation, des évaluations formatives, sommatives et certificatives sont organisées.</p>	



PROGRAMME DÉTAILLÉ

Contenu de la formation

La formation maintien et actualisation des compétences SST se décompose en 6 parties :

1. Rappels des points essentiels du programme.
2. Actualisation de la formation : changements techniques ou réglementaires inhérents aux actions de préventions et de secours.
3. Exercices de révision en groupe.
4. Cas concrets.
5. Exercices de simulations liés aux risques sur le site de travail.
6. Évaluation sur simulation d'un accident de travail.

Synthèse et bilan de la formation.

Recyclage

La validité de ce certificat est d'une durée 2 ans de date à date et la prolongation de celle-ci est conditionnée par un Maintien et Actualisation des Connaissances (MAC) tous les 24 mois.

Evaluation et certificat

L'évaluation se fait selon les modalités du référentiel de certification de l'INRS et un certificat est délivré par le réseau prévention.

L'évaluation repose sur deux éléments :

- la participation du stagiaire tout au long de la formation
- le comportement du stagiaire face à une situation d'accident de travail simulé